

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES ÉLECTIONS DES
MEMBRES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT D'ÎLE-DE-
FRANCE ET DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS TENUE LE
10 SEPTEMBRE 2021 À LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFECTURE DE PARIS**

Étaient présents à cette réunion :

La présidente :

- Madame Aïssatou DIENE, cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, représentant le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Les membres :

- Madame Elisabeth DETRY, présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France ;
- Monsieur Pascal BARILLON, président de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France ;
- Monsieur Claude MARTA, 2^{ème} vice-président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-et-Marne ;
- Monsieur Patrick TOURNESAC, 1^{er} vice-président de la chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines ;
- Monsieur Alain GERVAIS, secrétaire de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne ;
- Monsieur Daniel GOUPILLAT, président de la chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur Rachid BOUCHAMA, 2^{ème} vice-président de la chambre des métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne ;
- Monsieur Jean-Louis ORAIN, président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Val-d'Oise ;
- Monsieur Stéphane CURAUT, cadre à La Poste, pour ce qui concerne les seules attributions définies aux 1^o et 2^o de l'article 26 du décret n° 99-433 du 27 mai 1999 susmentionné ;

La secrétaire :

- Madame Katia AYADI, adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

En qualité d'observateurs :

- Monsieur Pierre DE CORDOUE, directeur régional du patrimoine et des moyens généraux de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France ;
- Monsieur Dimitri ROUGÉ, chef du secteur élections et affaires générales à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Absent :

- Madame Murielle BOURREAU, président de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Seine-Saint-Denis.

La réunion débute à 10 heures.

Installation de la commission :

Le président de la commission d'organisation des élections installe la commission d'organisation des élections des membres de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France. Il expose les conditions d'organisation et de fonctionnement de la commission.

Retour sur le calendrier

Cette semaine ont eu lieu les répétitions générales sur la plateforme de vote. Aucun incident n'a été relevé. Le système de la plateforme fonctionne bien et est intuitif. L'opération de simulation du descellement aura lieu le 10 septembre dans l'après-midi

Il faudra veiller au double-vote : le vote électronique est primordial.

Publication par voie d'affichage des listes candidates à partir du 15 septembre. Les échantillons de propagande seront transmis par les candidats. La COE validera la propagande à partir du 16 septembre, ce qui devrait laisser suffisamment de temps aux listes pour faire réaliser l'impression de la totalité de leur propagande.

La commission validant la propagande des candidats se réunira le jeudi 16 septembre à 14H30.

Les plis contiendront le matériel de vote par correspondance et les codes pour le vote via la plateforme.

Le délai de remise des plis dépassant le début du scrutin, une communication sera établie aux électeurs pour les tenir informés.

La mise sous pli a été déléguée à un routeur privé.

Au plus tard le 24 septembre les candidats remettent à la COE leurs plis. La Poste a quatre jours maximum pour transmettre aux électeurs à compter du 28 septembre, date dépôt. La réception des plis s'effectuera à WISSOUS (91).

Le 28 septembre aura lieu la cérémonie de scellement à 14 heures. L'urne sera scellée électroniquement. Les votes par correspondance seront réceptionnés et placés dans une urne par la préfecture.

Le dépouillement aura lieu le 19 octobre. Afin d'accommoder les emplois du temps, le dépouillement est décalé à 13 heures. Il est préconisé par la CMA de prévoir deux urnes par départements.

Au plus tard le 22 octobre sera transmis un procès-verbal au ministre chargé de l'artisanat.

Du 19 octobre au 29 octobre les listes d'émargement seront consultables mise à disposition par la préfecture.

La séance est levée à 11 heures.

À Paris, le 10 septembre 2021

La présidente,



Aïssatou DIENE

Le représentant de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France,

Elisabeth DETRY



La secrétaire,



Katia AYADI

